



AFRIBAT

TOGO



Salon Africain du Bâtiment et des Métiers connexes
Africa Building Trade Show

22 - 27 Octobre 2019

**Centre Togolais des Expositions et Foires
Lomé -TOGO**



www.salonafribat.com

Le Salon Africain du Bâtiment

AFRIBAT TOGO

Après une première édition réussie au Cameroun en 2018, La Chambre de Commerce et d'Industrie de SFAX et la Chambre de Commerce et d'Industrie du TOGO coorganisent la 2ème édition du Salon Africain du Bâtiment AFRIBAT à Lomé du 22 au 27 octobre 2019.


Cette manifestation, qui se veut une version africaine du Salon Méditerranéen du Bâtiment MEDIBAT, a connu au cours de sa première édition la participation d'une centaine d'entreprises dont 42 entreprises tunisiennes. Elle a été, également, marquée par un taux de satisfaction global de l'ordre de 80%.

La 2ème édition, **AFRIBAT Togo 2019**, constituera une importante opportunité de rencontre, d'échange et de partenariat entre les professionnels, les experts et les entrepreneurs du secteur du bâtiment et des métiers connexes.

AFRIBAT Togo 2019 est un salon spécialisé biennal où des décideurs et visiteurs professionnels rencontreront des fournisseurs locaux et internationaux qui viendront exposer leurs produits innovants et leurs services, échanger leurs expériences et leurs savoir-faire, et conclure des partenariats et des contrats commerciaux importants.

AFRIBAT Togo 2019 recevra une quinzaine de délégations étrangères en provenance du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

 **Plus de 400 exposants**
Togolais, Tunisiens et étrangers attendus

 **Tables-rondes**
sur des thématiques d'actualité dans le secteur du BTP et animées par une dizaine de conférenciers.

 **Plus de 200**
Rendez-vous d'affaires B2B qui seront organisés.

 **Un espace Métiers et Innovations**
qui présentera les dernières technologies et les nouveaux matériaux de construction.

 **10 000 visiteurs** Professionnels attendus.

AFRIBAT Togo 2019 drainera de nombreux professionnels qui viendront valoriser et promouvoir les innovations dans le secteur du bâtiment et des métiers connexes :

- ✓ Gros œuvres
- ✓ Ameublement et décoration
- ✓ Bureaux d'études et d'ingénierie
- ✓ Verrerie
- ✓ Matériels et engins de T.P.
- ✓ Electricité / Energie solaire
- ✓ Chauffage et climatisation
- ✓ Matériaux de construction
- ✓ Etanchéité et assainissement
- ✓ Peinture et colle
- ✓ Chimie du Bâtiment
- ✓ Revêtements
- ✓ Téléphonie et sécurité
- ✓ Entreprises de réalisation
- ✓ Menuiseries
- ✓ Agences immobilières
- ✓ Sanitaires et robinetterie
- ✓ Services (Architectes, Urbanistes, Géomètres)

Conditions de Participation

Article 1 : Peuvent participer au salon Africain du bâtiment: AFRIBAT toutes entreprises opérant dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et secteurs annexes

Article 2: Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Article 3: Toute personne désirant exposer devra adresser à l'organisateur une demande de participation qui devra être acceptée par l'organisateur. L'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand.

Article 4: Les demandes de participation doivent parvenir à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax (CCIS) accompagnées d'un premier versement de 50% du montant global à payer. Cette avance sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, elle sera acquise d'office en cas de désistement. Le reste du montant doit parvenir à la CCIS avant le 15 Septembre 2019. Les demandes de participation non accompagnées d'un acompte de 50% ne seront pas prises en considération. Tout désistement n'engendrera aucun remboursement.

Article 5: Les exposants peuvent régler leur participation soit en espèce, soit par chèque (au profit de la CCIS) soit par virement bancaire à l'ordre de la CCIS (Compte mentionné dans le formulaire de réservation de stand)

Article 6: L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements selon l'état d'avancement des demandes de participation.

Article 7: Les stands seront disponibles trois jours avant l'inauguration officielle. L'installation et la décoration des stands devront être terminées au moins 12 heures avant l'ouverture.

Article 8: Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du Salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige. En plus, lors de l'aménagement des stands et le démontage après la clôture du salon, l'exposant est le seul responsable du gardiennage de ses produits.

Article 9: A la clôture du salon, le démontage des stands et l'évacuation des marchandises ne pourront s'effectuer qu'à partir de 19h00 le 27 Octobre 2019.

Tous les stands devront être évacués, matériels et décors, dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon. A défaut une pénalité de 100 euros /jour sera appliquée.

Article 10: L'exposant recevra avant le 30 Septembre 2019 un plan de situation de son stand, fixé suivant le plan général du Salon et la répartition sectorielle.

Article 11: Il est strictement interdit: d'utiliser des projecteurs, des hauts parleurs ou de mettre de la musique et de distribuer des documents dans les halls.

Article 12: Toute détérioration du Stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requise. Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Article 13: En cas de force majeure qui impose le report du salon à une date ultérieure, les avances versées seront acquises d'office par la CCIS. Dans le cas où, pour des raisons majeures et imprévus le salon ne peut avoir lieu et les demandes d'admission sont annulées, les sommes préalablement versées, autres que les 50 % d'acompte (en TTC) non remboursables, seront restituées après déduction des sommes engagées par la CCIS.

RÉSERVATION DE STAND

Raison Sociale:

Nom du responsable:

Adresse:

Tél : Fax : GSM:

E-Mail: Site web:

Produits à Exposer:

.....

.....

Nous désirons réserver une surface de :
..... m²

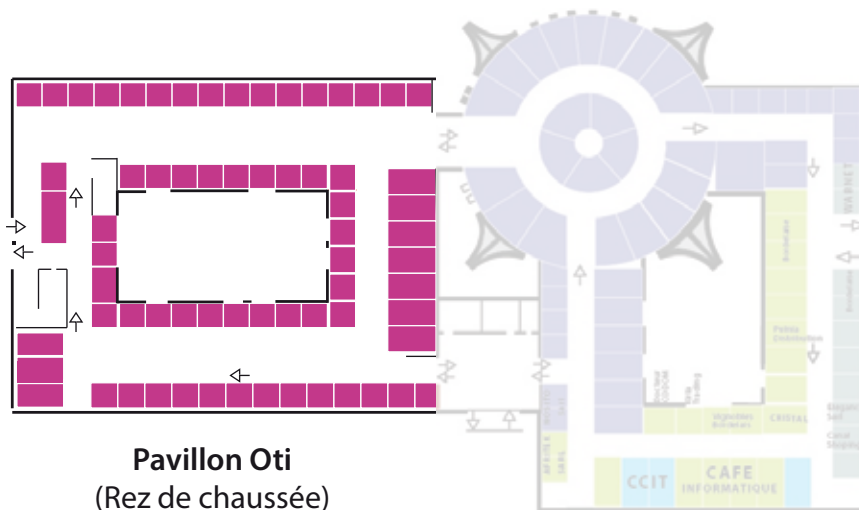
au prix de 100 Euros/m²

Les prix sont en hors taxes(TVA 19%)

ÉQUIPEMENTS DES STANDS

- 1 Table
- 2 Chaises
- 1 Prise électrique

Plan du salon



Pavillon Oti
(Rez de chaussée)

Vous trouverez ci-joint un acompte de 50% du montant total réglé par

Chèque au nom de la CCIS
N°
Tiré sur

Virement bancaire à l'ordre de la CCIS :

N° de Compte

UIB Agence Moulin ville Sfax

IBAN TN59 12701 00000 32000056 32

Nous nous engageons à payer les 50% restants avant la tenue du salon au plus tard le 15 Septembre 2019

Nous avons pris connaissances des conditions de participation et nous acceptons toutes les clauses

Date :/...../.....
Cachet et Signature

FORUMS | Forum Economique
 Forum Scientifique
 B TO B

Nous désirons participer aux forums

Forum Economique

Forum Scientifique

B TO B

PUBLICITE

CATALOGUE OFFICIEL

Catalogue en quadrichromie
 Texte et sélections fournis par le client
 Format du catalogue :17*24 cm

- 2 ème page couverture 700 Euros
- 3 ème page couverture 700 Euros
- 4 ème page couverture 1000 Euros
- Deux pages intèieures 500 Euros
- Une page interieure 300 Euros
- Marque page 800 Euros

SITE WEB

Je désire réserver un espace publicitaire sur
 le site web du salon www.salon-afribat.com

- Large bannière 728*90 pixels 250 Euros
- Skyscraper 160*600 250 Euros
- Bouton Carré 250*250 200 Euros

Les prix sont en hors taxes(TVA 19%)

Raison Sociale:

Nom du responsable:

Adresse:

Tél : Fax : GSM:

E-Mail: Site web:

Date : .../.../.....

Cachet et Signature